

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 3 juillet 2019 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
Mme Nathalie Bellavance
M. Simon Paquin

Sont également présents :
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Alain De Choinière, chef de cabinet par intérim
Me Pierre Archambault, assistant-secrétaire

Absents : M. Réal Leclerc, vice-président
M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
Mme Brigitte Villeneuve

CE-2019-799-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2019-800-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2019-801-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 26 JUIN 2019

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 26 juin 2019, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Pierre Archambault.

CE-2019-802-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- a) de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 12 juin 2019 ;
 - b) de la commission des sports, loisirs et plein air du 14 juin 2019.
-

CE-2019-803-DEC APPEL DE PROJETS / PLAN D'ACTION 2019 / POLITIQUE DU SPORT, DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DU PLEIN AIR DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 198-04-2019 approuvant les modifications aux différentes mesures contenues au plan d'action 2019 de la Politique du sport, de l'activité physique et du plein air de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le but de ces modifications était de dégager des sommes pouvant constituer une enveloppe pour soutenir le milieu dans la réalisation de certaines actions;

ATTENDU QU'une nouvelle mesure du plan d'action 2019 vise à lancer un appel de projets destiné aux organismes du milieu avec un fonds de 25 000\$;

ATTENDU le document intitulé « Guide de présentation - Appel de projets », pour le Programme d'aide financière pour le développement, l'initiative et le soutien d'activités sportives;

ATTENDU la recommandation numéro CLOI-2019-06-14/01 de la commission des sports, loisirs et plein air ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission des sports, loisirs et plein air, que le comité exécutif adopte le « Guide de présentation - Appel de projets », pour le Programme d'aide financière pour le développement, l'initiative et le soutien d'activités sportives et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que M. Éric Fortin, vice-président de la commission, soit et est désigné pour siéger à titre d'observateur sur le comité de sélection chargé d'analyser les projets déposés dans le cadre de ce nouveau programme.

**CE-2019-804-REC DEMANDE / ORGANISATION HOCKEY MINEUR
FÉMININ LANAUDIÈRE (HMFL)**

ATTENDU QUE l'Organisation du Hockey mineur féminin Lanaudière (HMFL) a des protocoles d'entente avec les villes et les municipalités de la région afin d'obtenir des heures de glace ou un équivalent monétaire en fonction du nombre et du lieu de résidence ;

ATTENDU la forte croissance des inscriptions du Hockey mineur féminin Lanaudière de 2015 à aujourd'hui ;

ATTENDU la demande de l'Organisation du Hockey mineur féminin Lanaudière (HMFL) d'augmenter le ratio à une (1) heure de glace supplémentaire par semaine ;

ATTENDU l'analyse de cette demande par la Direction du loisir et vie communautaire;

ATTENDU la situation exceptionnelle vécue en 2019 étant donné le changement à la procédure ;

ATTENDU le contrat signé pour l'automne 2019 avec Les Complexes Sportifs Terrebonne inc.;

ATTENDU la recommandation numéro CLOI-2019-06-14/02 de la commission des sports, loisirs et plein air ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission des sports, loisirs et plein air, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'augmenter d'une (1) heure par semaine, pour un total de 32 heures, pour la saison 2019-2020, le ratio d'heures de glace pour l'Organisation du Hockey mineur féminin Lanaudière (HMFL), par les moyens suivants :

- pour un total de 20 heures pour l'automne 2019 et de 12 heures pour l'hiver 2020 ;
 - payer les factures de la location des heures de glace pour l'automne 2019 ;
 - inclure, si possible, l'heure additionnelle au contrat signé avec Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. pour l'automne 2019 et pour l'hiver 2020.
-

CE-2019-805-REC NOUVEAU NOM / PISTE CYCLABLE

ATTENDU le projet de piste cyclable régionale « Les Moulins-d'en-Haut » reliant les villes de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Blainville;

ATTENDU QUE les villes de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Blainville ont convenu de donner à la piste cyclable un nom plus représentatif de l'histoire du territoire traversé par le sentier;

ATTENDU QUE la nouvelle désignation proposée fait référence à Blainville avec le vocable « Seigneurie », à Sainte-Anne-des-Plaines pour « les Plaines » et à Terrebonne pour le secteur « La Plaine », où la piste cyclable débutera;

ATTENDU la volonté des trois (3) villes partenaires de se prononcer par voie de résolution;

ATTENDU la recommandation numéro CLOI-2019-06-14/03 de la commission des sports, loisirs et plein air ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du sport, loisirs et plein air, que le comité exécutif recommande au conseil municipal de procéder à la désignation de la nouvelle piste cyclable régionale reliant les villes de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Blainville sous l'appellation «La Seigneurie-des-Plaines ».

Que copie de la résolution du conseil municipal soit acheminée à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, à la Ville de Blainville et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

**CE-2019-806-REC AUTORISATION / SIGNATURE / PROTOCOLE
D'ENTENTE / FOURNITURE D'UN SERVICE
D'ÉCOCENTRE INTERMUNICIPAL / VILLE DE
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite offrir à ses citoyens un service d'accès à un écocentre ouvert à l'année pour le recyclage et la valorisation des résidus domestiques dangereux, des résidus électroniques et informatiques, des résidus de construction, rénovation et démolition, des résidus verts, des matières recyclables, des pneus et d'autres matières;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a déposé une proposition d'entente relative à fourniture d'un service d'écocentre intermunicipal;

ATTENDU QUE la redistribution de la redevance à l'enfouissement est calculée en fonction de la performance de la gestion des matières résiduelles qui est basée sur les quantités de matières résiduelles enfouies et que l'accès à un écocentre permettra à la Ville de Terrebonne d'améliorer sa performance et par conséquent, ses gains financiers;

ATTENDU QU'un montant estimatif de 80 000\$ pour l'année 2019 et qu'un montant de 157 300\$ pour 2020 et les années subséquentes;

ATTENDU la recommandation numéro DDEM-2019-06-20/01 de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente relative à la fourniture d'un service d'écocentre intermunicipal à intervenir avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour une durée de deux (2) ans renouvelable automatique pour des périodes successives d'un (1) an.

**CE-2019-807-REC SOUMISSION / RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE
L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le réaménagement partiel de l'Hôtel de Ville (SA19-1004) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 mai 2019 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 juin 2019 à 11 h 01, à savoir :

Construction Serge Bergeron inc.	150 090,66\$ t.t.c.
Constructions Denis & Ghyslaine Gagnon inc.	207 000,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction Serge Bergeron inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 17 juin 2019 par Mme Isabelle Guillemette, designer senior de la firme Exa Design ;

ATTENDU également le rapport daté du 13 juin 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 184 040,60\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 18 juin 2019 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction Serge Bergeron inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 27 juin 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **CONSTRUCTION SERGE BERGERON INC.**, datée du 13 juin 2019, pour le réaménagement partiel de l'Hôtel de Ville, le tout pour un montant de 130 542\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0238 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2019-808-DEC MANDAT / DEMANDE INTRODUCTIVE
D'INSTANCE / LEMAY CO INC.**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait une mise en demeure, datée du 26 mars 2019, concernant la fin du contrat souscrit avec la Ville dans le dossier du Pôle de la Croisée (gymnase), et ce, pour un montant de 431 156,25\$ et pour laquelle elle avait mandaté Me Denis Bouchard de la firme Deveau Avocats pour y répondre;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a été signifiée, le 18 juin 2019, par Lemay Co inc. d'une demande introductive d'instance à cet effet;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit répondre à cette demande introductive d'instance et, qu'en conséquence, il y a lieu de mandater la même firme soit Deveau Avocats;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 20 juin 2019, que le comité exécutif mandate la firme Deveau Avocats afin de répondre au nom de la Ville de Terrebonne à la demande introductive d'instance, intentée par Lemay Co inc., dont le numéro de Cour est le 700-17-016251-190.

CE-2019-809-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE / EXERCICES FINANCIERS 2020 À 2025 / PRÉPARATION ET DÉPÔT DES RÔLES TRIENNAUX 023-2025 ET 2025-2028 / GRILLE

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 15-01-2014, adoptée le 20 janvier 2014, acceptant la soumission de la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc. pour les services professionnels en évaluation foncière pour une période de six (6) ans, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE le présent contrat prendra fin le 31 décembre 2019, incluant le dépôt du rôle d'évaluation couvrant la période 2020-2023, et qu'il y a lieu d'autoriser un appel d'offres public pour les services professionnels en évaluation foncière;

ATTENDU QU'il est avantageux pour la Ville de Terrebonne que la durée du contrat soit synchronisée avec la confection et le dépôt des rôles triennaux d'évaluation, soit les périodes couvrant 2023-2025 et 2026-2028;

ATTENDU QU'une convention par laquelle une municipalité engage son crédit pour une période excédant cinq (5) ans n'a pas à être autorisée au préalable par le MAMH s'il s'agit d'une convention d'honoraires pour services professionnels, et ce, selon les dispositions de l'article 29.3 de la Loi sur les Cités et Villes;

ATTENDU QUE le contrat total d'une durée de six (6) ans est estimé à 5 124 200\$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une grille d'évaluation des soumissions différentes de la grille standard pour les services professionnels et qu'en conséquence la grille d'évaluation pour le contrat de services professionnels, en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 25 juin 2019, que le comité exécutif autorise la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour **« les services professionnels en évaluation foncière pour les exercices financiers 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 et que ledit contrat inclut la préparation et le dépôt des rôles triennaux 2023-2025 et 2026-2028 »**.

Que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de cet appel d'offres selon les critères et pointages suivants :

	Points *
Proposition technique – critères d'évaluation	
1. Compréhension du mandat professionnel	15
2. Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	20
3. Qualification et expérience du soumissionnaire	25
4. Qualification et expérience de l'évaluateur signataire	20
5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	20
Sous-total de la pondération technique**	100
Proposition financière	
Prix de la proposition (avant taxes)	Prix
Sous-total prix	
Pondération finale	
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix	_____

CE-2019-810-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 4 804 331,28\$ préparée le 2 juillet 2019 ;
- la liste des chèques annulés du fonds d'administration préparée le 2 juillet 2019.

CE-2019-811-DEC PÉRIODE DE PROBATION / CHARGÉ DE PROJET / DIVISION DES SERVICES TECHNIQUES ET GESTION CONTRACTUELLE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE le comité exécutif, le 12 décembre 2018, autorisait la nomination de M. Martin Pelletier à titre de chargé de projet, service technique et gestion contractuelle, à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE M. Martin Pelletier terminera sa période de probation à ce poste le 14 juillet 2019 et qu'il a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 21 juin 2019 et de la Direction de l'entretien du territoire du 20 juin 2019, que M. Martin Pelletier soit et est confirmé à titre de chargé de projet, service technique et gestion contractuelle, à la Direction de l'entretien du territoire.

CE-2019-812-DEC EMBAUCHE / CONSEILLER EN COMMUNICATION / DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU l'ouverture du poste de conseiller en communication à la Direction des relations avec les citoyens et des communications suite à la démission de Mme Maïka Bernatchez ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Samuel Mainguy ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 26 juin 2019 et de la Direction des relations avec les citoyens et des communications du 25 juin 2019, de nommer M. Samuel Mainguy à titre de conseiller en communication à la Direction des relations avec les citoyens et des communications, à compter du 15 juillet 2019, selon les conditions de travail des professionnels. Que le salaire de M. Mainguy soit fixé à l'échelon 4 de la classe 3.

**CE-2019-813-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONSEILLÈRE
EN COMMUNICATION / DIRECTION DES
RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DES
COMMUNICATIONS**

ATTENDU QUE Mme Geneviève Leblanc, conseillère principale à la Direction des relations avec les citoyens et des communications est en congé de maternité;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 27 juin 2019 et de la Direction des relations avec les citoyens et des communications du 25 juin 2019, d'embaucher Mme Émilie Forget à titre de conseillère en communication à la Direction des relations avec les citoyens et des communications, et ce, à compter du 8 juillet 2019 jusqu'au 15 mai 2020.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Émilie Forget, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2019-814-DEC NOMINATION / OPÉRATEUR(TRICE) DE
VÉHICULES MOTORISÉS « A » / DIVISION DE LA
VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'opérateur de véhicules motorisés « A » à la division de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 27 juin 2019 et de la Direction de l'entretien du territoire du 25 juin 2019, de nommer M. Patrick Picard au poste d'opérateur de véhicules motorisés « A » à la division de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 8 juillet 2019, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2019-815-DEC NOMINATION / CONSEILLÈRE EN RESSOURCES
HUMAINES / DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES**

ATTENDU l'ouverture du poste de conseiller en ressources humaines à la Direction des ressources humaines suite au poste de Mme Doris Sauvageau devenu vacant ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Mariline Taillon ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 26 juin 2019, de nommer Mme Mariline Taillon à titre de conseillère en ressources humaines à la Direction des ressources humaines, à compter du 4 juillet 2019, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Taillon soit fixé à l'échelon 8 de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2019-816-DEC NOMINATION / MÉCANICIEN(NE) / DIVISION
ATELIER MÉCANIQUE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de mécanicien à la division atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 26 juin 2019 et de la Direction de l'entretien du territoire du 25 juin 2019, de nommer M. Emmanuel Dionne au poste de mécanicien à la division atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 8 juillet 2019, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2019-817-DEC PROLONGATION / COORDONNATEUR,
PLANIFICATION URBAINE ET RÉGLEMENTATION
/ DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE**

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat de travail de M. Mathieu Perreault à titre de coordonnateur planification urbaine et réglementation à la Direction de l'urbanisme durable en raison du départ en congé de maternité de Mme Arianne Létourneau ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 26 juin 2019 et de la Direction de l'urbanisme durable du 25 juin 2019, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 25 septembre 2020, le contrat individuel de M. Mathieu Perreault au poste de coordonnateur planification urbaine et réglementation à la Direction de l'urbanisme durable.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de M. Mathieu Perreault.

**CE-2019-818-REC EMBAUCHE / DIRECTEUR / DIRECTION DU
GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES ET
GREFFIER**

ATTENDU le départ du directeur du greffe et affaires juridiques et greffier ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Me Jean-François Milot au poste de directeur du greffe et affaires juridiques et greffier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 28 juin 2019, de recommander au conseil la nomination de Me Jean-François Milot à titre de directeur du greffe et affaires juridiques et greffier à compter du 26 août 2019. Que le salaire de M. Milot soit fixé à l'échelon 8 de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2019-819-REC EMBAUCHE / DIRECTEUR / DIRECTION DU GÉNIE
ET ENVIRONNEMENT**

ATTENDU le départ du directeur du génie et environnement ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Andrés Botero au poste de directeur du génie et environnement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 28 juin 2019, de recommander au conseil la nomination de M. Andrés Botero à titre de directeur du génie et environnement à compter du 5 août 2019. Que le salaire de M. Botero soit fixé à l'échelon 7 de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2019-820-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉ(E) À LA PERCEPTION /
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET
FINANCES**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé(e) à la perception à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'administration et finances du 27 juin 2019, de nommer Mme Sophie Brouillette au poste de préposée à la perception à la Direction de l'administration et finances à compter du 4 juillet 2019, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2019-821-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACQUISITION DE VÉHICULES LÉGERS**

ATTENDU l'acceptation du projet de nouvelle initiative pour l'acquisition de trois (3) utilitaires sport, deux (2) camionnettes, un (1) fourgon et deux (2) remorques présentée dans le cadre du programme de remplacement des véhicules légers pour l'année 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 19 juin 2019, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour **« l'acquisition de trois (3) utilitaires sport, deux (2) camionnettes, un (1) fourgon et deux (2) remorques »**.

**CE-2019-822-REC SOUMISSION / RÉFECTION DE CHAUSSÉES –
DIVERSES RUES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection de la chaussée sur diverses rues (SA19-9043) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 22 mai 2019 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 juin 2019 à 11 h 01, à savoir :

Le Groupe Nepveu inc.	1 009 997,89\$ t.t.c.
LEGD inc.	1 221 948,55\$ t.t.c.
Les entrepreneurs Bucaro	1 225 297,05\$ t.t.c.
Eurovia Québec construction inc.	1 266 131,72\$ t.t.c.
Maskimo construction inc.	1 308 674,19\$ t.t.c.
De Sousa	1 454 528,03\$ t.t.c.
Pavages Multipro inc.	1 542 096,44\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Le Groupe Nepveu inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 12 juin 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 111 405,84\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 21 juin 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 19 juin 2019, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **LE GROUPE NEPVEU INC.**, datée du 11 juin 2019, pour la réfection de la chaussée sur diverses rues, le tout pour un montant de 878 450\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement non affecté. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0237 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2019-823-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX / REMPLACEMENT DU PONCEAU PLUVIAL SUR LA RUE ÉMILE-ROY

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection d'un égout pluvial (ponceau sur le cours d'eau no 25) traversant les rues Villeneuve et Émile-Roy (SA19-9034) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 mai 2019 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 juin 2019 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
BHP Conseil	32,82	42 908,67\$ t.t.c.
Parallèle 54	26,46	53 003,48\$ t.t.c.
Shellex	16,76	85 081,50\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique du 21 juin 2019 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BHP Conseil;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 19 juin 2019, d'accepter la soumission de la firme **BHP CONSEIL** pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection d'un égout pluvial (ponceau sur le cours d'eau no 25) traversant les rues Villeneuve et Émile-Roy, pour un montant de 37 320\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 728. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0241 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2019-824-REC SOUMISSION / VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS DE TERREBONNE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la vidange des boues des étangs de Terrebonne (SA19-9041) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 1^{er} mai 2019 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 juin 2019 à 11 h 01, à savoir :

Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure)	611,57\$/TMS t.t.c.
Excent environnement inc.	719,57\$/TMS t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté de juin 2019 par M. Mohamad Ghosn, ingénieur de la firme WaterOClean ;

ATTENDU également le rapport daté du 10 juin 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 574 875\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 21 juin 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 19 juin 2019, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP (TERRAPURE)**, datée du 3 juin 2019, pour la vidange des boues des étangs de Terrebonne, le tout pour un montant de 531,91\$TMS (taxes en sus) pour un total de 500 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0236 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2019-825-DEC DEMANDE DE PRIX / PLANS ET DEVIS / AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION / PONT DE LA MONTÉE VALIQUETTE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour les services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour les travaux d'installation de feux de circulation au pont de la montée Valiquette ainsi que la révision de l'estimation budgétaire (SA19-3017) ;

ATTENDU QU'une (1) seule offre de services a été reçue, à savoir :

Cima+ 16 671,38\$ t.t.c.

ATTENDU QUE l'offre de services de la société Cima+ s'est avérée conforme selon le rapport daté du 20 juin 2019 de la Direction du génie et environnement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de de la Direction du génie et environnement du 20 juin 2019, d'accepter l'offre de services de la société **CIMA+**, datée du 14 juin 2019, pour la réalisation des plans et devis pour les travaux d'installation de feux de circulation au pont de la montée Valiquette ainsi que la révision de l'estimation budgétaire, le tout pour un montant de 14 500\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0242 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la Direction du génie et environnement soit et est autorisée à procéder à un appel d'offres public pour « **la fourniture et l'installation de feux de circulation aux entrées du pont de la montée Valiquette** ».

CE-2019-826-DEC DEMANDE D'AUTORISATION AU MELCC / TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT ET REPAVAGE / CHEMIN SAINT-ROCH / ENTRE MONTÉE GAGNON ET LA RUE PARADIS

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 069-02-2019 mandatant la firme EFEL Experts-conseils inc. pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'élargissement et le repavage du chemin Saint-Roch entre la montée Gagnon et la rue Paradis;

ATTENDU QUE ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QUE les exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), concernant la gestion des eaux pluviales ont été réformées depuis le 1er juillet 2012 et demandent aux municipalités d'établir un programme d'exploitation et d'entretien pour assurer la pérennité et le fonctionnement des pratiques de gestion optimales (PGO) des eaux pluviales mises en place dans chaque projet d'urbanisation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 21 juin 2019, que la firme EFEL Experts-conseils inc. soit et est autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Que la Ville de Terrebonne s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, le formulaire d'attestation de conformité aux plans et devis et à l'autorisation accordée du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) signé par un ingénieur.

Que la Ville de Terrebonne s'engage auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des infrastructures du projet pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimales (PGO) des eaux pluviales qui seront mises en place dans le projet.

CE-2019-827-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'INSTALLATION DE DOS D'ÂNE ALLONGÉ PERMANENT

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-236-DEC autorisant le budget alloué au comité de circulation pour la réalisation des projets de modération en circulation;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 239-05-2019 adoptant le guide sur les procédures d'installation des dos-d'âne allongés qui prévoit l'installation temporaire des dos-d'âne avant l'installation en permanence du site;

ATTENDU QU'il y a lieu d'installer cinq (5) sites permanents en 2019, selon les commentaires reçus des citoyens, soit sur les rues Anne-Hébert, Jeanne-Mance, Jean-Paul Gagnon, François-Cotineau et Bastien;

ATTENDU QUE la firme Efel Experts-conseils inc. a obtenu, de gré à gré, le mandat d'honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 18 juin 2019, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et environnement à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux d'installation des dos-d'âne allongés de façon permanente** ».

CE-2019-828-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / PROTOCOLE D'ENTENTE / RÉALISATION D'AMÉNAGEMENT FAUNIQUE / CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ URBANOVA / MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) et leurs partenaires ont élaboré un projet d'aménagement faunique dans le corridor de biodiversité Urbanova (côte de Terrebonne);

ATTENDU QUE la Ville et le MFFP et leurs partenaires ont réalisé des aménagements fauniques dans le secteur "D" du bassin versant du Grand Ruisseau en 2018;

ATTENDU QUE la Ville et le MFFP désirent poursuivre les travaux d'aménagement en 2019;

ATTENDU QU'il est opportun de signer un protocole d'entente afin de poursuivre la mise en œuvre de ce projet d'aménagement;

ATTENDU QUE le MFFP contribue pour un montant de 5 000\$ et que la Ville contribue pour un montant de 5 000\$, somme déjà prévue au budget de la Direction du génie et environnement (poste budgétaire 1-02-618-00-411) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 25 juin 2019, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente encadrant la réalisation d'aménagements fauniques dans le corridor de biodiversité Urbanova (côte de Terrebonne), secteur du Grand Ruisseau (no 6469-2019-001), à intervenir avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2019-829-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT
DE LA RUE GEORGE-VI**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de réaménagement de la rue George-VI (SA19-3012) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 juin 2019 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 juin 2019 à 11 h 04, à savoir :

Construction G-Nesis inc.	3 456 863,64\$ t.t.c.
Charex inc.	3 482 000,01\$ t.t.c.
9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction)	3 879 836,10\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction G-Nesis inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 27 juin 2019 par M. Maxime Latendresse ingénieur de la firme BHP conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 27 juin 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 3 757 284,12\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 2 juillet 2019 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction G-Nesis inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 3 juillet 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 27 juin 2019, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **CONSTRUCTION G-NESIS INC.**, datée du 26 juin 2019, pour les travaux de réaménagement de la rue George-VI, le tout pour un montant de 3 006 622\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 699.

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et environnement :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
 - Devis techniques et administratif.
-

**CE-2019-830-DEC CONTENEUR D'ENTREPOSAGE / 2181, RUE DE
L'ESPACE / LES CHEVALIERS DE COLOMB DU
CONSEIL DE LA PLAINE**

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb du conseil de La Plaine, suite à un incendie en 2012, ont perdu leur local et dans l'attente de se trouver un local, ils ont entreposé leur matériel au Chalet des Bois-Francis ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et l'organisme ont convenu, en 2018, d'un protocole d'entente dans lequel il est précisé que l'organisme occupera l'immeuble pour ses activités régulières et comme lieu d'entreposage et qu'en conséquence ils libéreraient le Chalet des Bois-Francis ;

ATTENDU QUE l'organisme demande l'autorisation d'installer de façon temporaire, (5 ans, jusqu'à la fin du protocole d'entente) un conteneur (entrepôt) de dimension 10 pieds X 20 pieds, adjacent à l'immeuble ;

ATTENDU QUE la Direction de l'incendie ne voit aucun inconvénient, excepté d'exiger un espace de trois (3) mètres entre l'immeuble et le conteneur ;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire exige de valider le positionnement par rapport à l'immeuble ;

ATTENDU QUE l'organisme assume les frais de location ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 25 juin 2019, que le comité exécutif autorise les Chevaliers de Colomb du Conseil de La Plaine à faire la location et l'installation d'un conteneur d'une dimension de 10 pieds X 20 pieds, à proximité du Chalet des Scouts situé au 2181, rue de l'Espace.

Que l'échéance de la location du conteneur doit concorder avec la fin du protocole d'entente concernant le prêt d'immeuble.

Que l'organisme doit faire approuver l'emplacement du conteneur par la Direction du loisir et vie communautaire avant d'effectuer la location.

**CE-2019-831-DEC FÊTE DE QUARTIER / FAMILLES AU SOMMET /
PARC FRONTENAC / 13 JUILLET 2019**

ATTENDU la demande de l'organisme Familles au Sommet afin de tenir, pour une cinquième année consécutive, une fête de quartier au parc Frontenac, le 13 juillet 2019, de 8 h à 16 h;

ATTENDU QUE l'organisme a satisfait aux exigences liées à la « Politique de reconnaissance municipale » ;

ATTENDU l'expertise reconnue de l'organisme dans l'organisation d'une fête de quartier ;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire n'a relevé, au cours des dernières années, aucune anomalie dans l'organisation de cette activité;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 25 juin 2019, d'autoriser l'organisme Familles au Sommet à tenir une fête de quartier au parc Frontenac le 13 juillet 2019, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Produits comestibles

La vente de produits comestibles sur le site est autorisée exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable.

2) Musique et animation familiale

La transmission de musique, par appareil sonore ou autre, est autorisée pour la tenue de cette activité.

3) Affichage

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site d'activité est permise. Celles-ci doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2019-832-DEC FÊTES DE LA FAMILLE 2019

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire organise des fêtes de la famille pour le plaisir des petits et des grands (en cas de mauvais temps les activités pourraient être annulées);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 25 juin 2019, d'autoriser la tenue de Fêtes de la famille 2019 aux dates et endroits suivants :

Samedi 6 juillet 2019 au parc André-Guérard :

C'est sous le thème *Cowboy en cavale* que les participants seront conviés. À l'horaire : Spectacle équestre avec l'apprenti cowboy, Spectacle équestre fantastique et visite d'une licorne, structures gonflables, jeux de kermesse, maquillage *airbrush*, mini-ferme, bricolage et animation ambulante ;

Samedi 10 août 2019 au parc Pierre-Laporte :

Un *Défi sportif familial* a été planifié pour le public. Activités à l'horaire : parcours extrême du ninja, course à obstacles, mur d'escalade, vélothématiques, structures gonflables et animation sportive ambulante. De plus, il y aura entraînement du Tandem Olympique, duo d'athlètes comiques ;

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de ces activités, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites d'activités identifiés ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles dans le parc.

5) Surveillance du site

La Ville assurera la surveillance de nuit des équipements dans la nuit précédant les activités.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2019-833-DEC GALA DE LUTTE / LES CHEVALIERS DE COLOMB DE LA PLAINE / 10 AOÛT 2019

ATTENDU la demande des Chevaliers de Colomb de La Plaine afin d'organiser un gala de lutte comme activité de levée de fonds le samedi 10 août 2019 au parc Philippe-Villeneuve, de 14h à 23h (l'activité aura lieu beau temps, mauvais temps);

ATTENDU QUE l'organisme a satisfait aux exigences liées à la « Politique de reconnaissance municipale » ;

ATTENDU l'expertise reconnue de l'organisme dans l'organisation d'événements ;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire n'a relevé, au cours des dernières années, aucune anomalie dans l'organisation de cette activité;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 25 juin 2019, d'autoriser les Chevaliers de Colomb de La Plaine à organiser un gala de lutte le samedi 10 août 2019 au parc Philippe-Villeneuve, de 14h à 23h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cet événement.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente ou le service de produits comestibles et de boissons alcoolisées est autorisé, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles dans le parc. À cette fin, l'organisme devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, les responsables devront remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

5) Accès au site

Le comité organisateur est autorisé à exercer un contrôle des entrées sur le site des activités.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2019-834-DEC NOMINATION / CITÉ GÉNÉRACTION 55+ / DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU la « Politique de gouvernance des organismes mandataires » de la Ville de Terrebonne adoptée le 18 mars 2019 ;

ATTENDU QUE la politique prévoit que le conseil d'administration de l'organisme mandataire est responsable de consulter le comité exécutif avant de nommer un Directeur général ;

ATTENDU QUE la Cité GénérAction 55+ a mené, au cours des dernières semaines, un processus d'embauche avec l'accompagnement d'une ressource externe spécialisée et qu'au terme de celui-ci, la candidature de M. Dany Chénier a été retenue par le conseil d'administration à sa séance du 27 juin 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 25 juin 2019, que le comité exécutif entérine la nomination, par la Cité GénérAction 55+, de M. Dany Chénier au titre de Directeur général.

CE-2019-835-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / MISE EN PLACE DE CÂBLES DE FIBRES OPTIQUES POUR LE NOUVEAU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA POLICE

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour la mise en place des câbles de fibres optiques pour le nouveau quartier général de police (SA19-8001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 1^{er} mai 2019 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 juin 2019 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
C3F Telecom inc.	20,78	68 594,09\$ t.t.c.
BC2 Tactique inc.	14,42	95 659,20\$ t.t.c.
Telecon Design inc.	14,29	100 962,47\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique du 21 juin 2019 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme C3F Telecom inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la firme **C3F TELECOM INC.** pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour la mise en place des câbles de fibres optiques pour le nouveau quartier général de police, pour un montant de 59 660\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 640. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0240 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2019-836-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14h52.

Président

Assistant-secrétaire